

Le CICR viole le droit international humanitaire au Sahara Occidental.

Avec une profonde inquiétude, l'opinion publique internationale a appris que le Comité International de la Croix-Rouge avait effectué une visite dans le territoire occupé du Sahara Occidental, sous la direction du Croissant-Rouge marocain.

A priori, il n'y aurait pas d'objection à cette visite, sinon pour la manière dont elle a été organisée, l'itinéraire suivi, les vastes zones qui, étrangement, ont été exclues dudit itinéraire, et les accessoires des visiteurs. Bref, l'incongruité de la visite et son incompatibilité avec les principes essentiels du droit international humanitaire sont tout simplement scandaleuses.

Il est difficile d'imaginer qu'au milieu du XIXe siècle, ce monsieur de grande stature morale et lauréat du prix Nobel de la paix (Henri Dunant fondateur de la Croix-Rouge) ait négligé les cris, les lamentations et les appels au secours, dont les échos ont été reproduits par les collines près du fleuve Mincio. Et encore moins qu'il a atteint cette vallée, bras dessus bras dessous avec l'une des armées en lice.

Et pourtant, au Sahara Occidental, les héritiers du grand humaniste suisse se sont rendus au Sahara Occidental bras dessus bras dessous avec la puissance occupante. Au cours de leur voyage vers le sud, ils ont traversé les frontières internationalement reconnues du Maroc, main dans la main avec le Croissant-Rouge marocain. Et ils se sont limités à visiter ce que la puissance occupante leur a demandé de visiter. Autrement dit, ils ont complètement perdu leur neutralité légendaire. Main dans la main avec les entités marocaines, ils sont venus dans le territoire pour faire briller l'image de certains organismes que le Maroc y a installé afin de perpétuer l'occupation illégale du Sahara Occidental.

Au moment précis où le CICR franchissait le parallèle 27.40° N (la frontière entre le Sahara Occidental et le Maroc), bras dessus bras dessous avec le Croissant-Rouge marocain, à ce moment même, le CICR violait gravement une obligation internationale, celle de ne pas soutenir ou appuyer un fait obtenu par le recours ou sous la menace de la force. D'autre part, le CICR doit savoir qu'il a également violé la résolution 2625 (XXV) des Nations Unies, qui établit que le Sahara Occidental a un statut juridique différent et distinct du Royaume du Maroc. Par conséquent, il aurait pu visiter le territoire, mais pas en compagnie de la puissance occupante. Et ce faisant, il commet une grave violation du droit international.

Quant aux accessoires, loin de porter le brassard ou gilet blanc typique avec l'insigne de la Croix-Rouge, les délégués du CICR ont porté les masques typiques du COVID 19, comme s'ils voulaient donner l'apparence d'une normalité absolue, seulement altérée par la pandémie de COVID 19, reproduisant ainsi la cacophonie marocaine, selon laquelle le Sahara Occidental est un territoire marocain, où il n'y a ni situation de guerre ni occupation.

L'absence de l'emblème international de la Croix-Rouge, à cette occasion, fait que les délégués du CICR ressemblent davantage aux délégués d'une grande multinationale qu'à ceux d'une entité à laquelle le droit international humanitaire assigne de grandes responsabilités en matière de protection de la population civile. Et s'étant dépouillé de ses principes moraux et de ses fameux insignes, le CICR s'est consacré, lors de sa visite au Sahara Occidental, à faire briller des organisations fantoches créées par la puissance occupante.

Dans cet échange d'insignes, entre le sigle de la Croix-Rouge et le masque COVID 19, le CICR a perdu son essence, a perdu son identité et a complètement perdu toute la crédibilité qu'il avait au Sahara Occidental.

En Afghanistan, en Irak et même au Timor Oriental, les visites du CICR ont toujours été en situation d'occupation. Car, en plus de la situation de guerre, c'est la seule raison qui, selon les conventions de Genève, lui donne le droit de déployer les pouvoirs que ces conventions lui reconnaissent.

Et même si l'occupation est un chapitre «classique» du DIH, le CICR omet de parler d'occupation lors de sa visite au Sahara Occidental. Avec sa visite sur le territoire, le CICR, loin de laisser entendre qu'il se rend dans un territoire occupé en situation de guerre, est venu renforcer la thèse de l'occupant marocain. Cela montre que, malheureusement, le CICR a succombé à l'arbitraire du conquérant, il a succombé à la raison du plus fort.

Au Sahara Occidental, le CICR a confirmé qu'il était insensible aux cris, aux lamentations et aux appels à l'aide venant de Boujdour ou d'El Ayoun.

Et bien qu'il n'y ait pas de collines dans les environs d'El Aaiún ou de Boujdour, dont l'écho puisse renvoyer les cris des victimes, celles-ci se sont saisies, comme le commandent les temps modernes, du hashtag bien connu #CICR, garantissant ainsi que le SOS atteint les oreilles des héritiers du grand humaniste suisse. Et pourtant, ceux-ci ont passé au loin sans les entendre.

Mais il n'y a pas que ça. Depuis plusieurs années, de larges segments de l'opinion publique mondiale demandent, sans succès, que le CICR visite les prisonniers sahraouis emprisonnés sur le territoire marocain même. Prisonniers qui avaient été capturés dans le territoire occupé et transférés, en violation flagrante des Conventions de Genève, sur le territoire de la puissance occupante, où ils ont été jugés, condamnés à des peines sévères et emprisonnés, obligeant leurs familles à voyager des milliers de kilomètres pour les visiter.

En outre, il convient de rappeler qu'il y a quelques années, lorsque des fosses communes ont été découvertes au Sahara Occidental, à l'est du mur militaire marocain, le CICR a été officiellement invité à assister à l'exhumation et à constater les preuves médico-légales d'une équipe reconnue de professionnels travaillant selon les normes internationales, mais le CICR a refusé d'être présent. Ce dédain pour identifier les morts dans des fosses communes, comparé à la joie du CICR à mettre en lumière certains organismes fantoches créés par la puissance occupante de l'autre côté du mur, constitue une preuve irréfutable de son manque d'humanisme, son manque de neutralité et sa rupture définitive avec les Conventions de Genève de 1949.

Il va sans dire que lors de sa visite, le CICR n'a pas évoqué le Sahara Occidental, il n'a fait allusion qu'au Maroc. Il ne cite pas le motif de la visite, ni ne se prononce sur le point de savoir si le territoire qu'il visite est un territoire occupé, en situation de guerre. Et ces omissions délibérées ont clairement pour objectif de renforcer et de soutenir la souveraineté marocaine sur le territoire.

Enfin, si les consommateurs ont le droit de connaître l'origine territoriale des produits de consommation, pour vérifier s'ils sont conformes ou non à leurs convictions et opinions, les donateurs ont encore plus le droit de savoir ce que font certaines organisations de bienfaisance.

C'est pourquoi nous appelons à la conscience morale des hommes et des femmes qui aiment la paix et la liberté à faire pression sur le CICR pour qu'il respecte le droit international au Sahara Occidental.

Voici quelques photos de la récente visite du CICR, ainsi que d'autres visites dans d'autres parties du monde pour jouer au jeu « où est l'insigne? »

Visita del CICR al Sáhara Occidental

اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالعيون
تستقبل الهلال الأحمر المغربي والصليب الأحمر
الدولي

نشر من 6 مارس 2021 الساعة 20 و 12 دقيقة



Visita del CICR a Irak y otros lugares



television network, the Vice President of ...

The Iraqi Red Crescent Society (IRCS) has organized a meeting between a number of representatives of the International Red Cross and Red Crescent Movement in order to discuss the developments on the spread of Coronavirus and its implications on the Iraqi situation. The IRCS has reported in a statement, "The IRCS has hosted through a

Haddamin Moulud Said
11.03.2021
(Trad. arso.org)